

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Onésime Poëtte, 9 mars 1874

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (14)

Collation 3 p. (398r, 399r, 400v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Onésime Poëtte, 9 mars 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47618>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 mars 1874](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Poëtte, Alexandre Onésime](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin demande à Poëtte de le renseigner sur l'éducation religieuse des enfants des écoles du Familistère, étant données les dispositions que devraient prendre l'administration à leur égard : ce qu'ils savent du catéchisme, la façon dont ils l'apprennent, quand et comment ils se rendent à l'église, quelles réponses ils sont capables de faire aux questions de morale pratiques. Godin demande à Poëtte ce qu'il pense de la lettre que lui a écrite l'inspecteur d'académie et comment il pourra s'entendre avec le curé.

Mots-clés

[Éducation](#), [Familistère](#), [Religions](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 9 Mars 1770

Monsieur Poëtre.

En présence des dispositions
que l'administration semble
prendre à l'égard des écoles
du Familistère, et au risque
de mon absence prolongée
de l'établissement, je vous
le serois que vous me ren-
seigniez vous-même de ce
que savent vos enfants
en fait d'instruction reli-
giouse. Que savent-ils
de leur catéchisme, et
comment l'apprennent-
ils ? Quand et comment
vont-ils à l'Eglise ?

Quelles sont les réponses
qu'ils sont en état de faire

sur les questions de morale pratique ?

Maintenant, pour ce qui vous concerne, comment avez-vous envisagé la lettre que vous a écrite M^e l'^e Suspecteur, et comment avez-vous entrevu que vous pourriez vous entendre avec M^e. le Curé,

Il faut avoir examiné ces questions pour être prêts à répondre lorsqu'on nous demandera une réponse ; et j'ai besoin moi-même des renseignements que je vous demande pour savoir à quoi m'en tenir sur les choses que mon éloignement me laisse un-

004

peu ignorante.

Je vous salue bien sin-
cèrement.

Godin ff